



AG2R LA MONDIALE



Entreprises de l'électronique,  
de l'audiovisuel et de  
l'électroménager

## UNE NOUVELLE OFFRE SANTÉ POUR VOTRE PROFESSION

Chère Madame, cher Monsieur,

Assureur du régime conventionnel de prévoyance de votre profession, c'est tout naturellement que nous souhaitons vous aider à anticiper l'obligation de mettre en place pour vos salariés une complémentaire santé au 1<sup>er</sup> janvier 2016 (Loi du 14 juin 2013 sur la sécurisation de l'emploi). Pour ce faire, AG2R LA MONDIALE a conçu en collaboration avec les fédérations patronales FENACEREM et FEDELEC, un régime frais de santé dédié, à un tarif négocié.

### Une couverture santé simple et efficace

En tant qu'employeur, vous faites le choix d'une couverture collective et obligatoire pour l'ensemble de vos salariés parmi trois formules : Essentiel, Bien-être et Sérénité.

En complément, vos salariés peuvent, à titre facultatif, faire le choix d'un renfort leur permettant de passer à une formule avec des garanties supérieures et peuvent aussi décider de faire bénéficier leurs familles de leur complémentaire santé.

### Découvrez les points forts de notre offre dans la brochure ci-jointe.

### Nous vous accompagnons

Pour faire bénéficier vos salariés de cette couverture santé dès le 1<sup>er</sup> janvier 2016, vous recevrez courant octobre un kit d'adhésion complet. N'oubliez pas de résilier votre contrat de santé collective actuel avant le 31 octobre 2015.

Vous assurant que nous mettrons tout en œuvre pour vous accompagner dans la mise en place de ce régime, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Philippe Dabat  
Directeur général délégué

## BÉNÉFICIEZ DE NOMBREUX AVANTAGES

### Pour l'employeur :

- La sécurité d'une offre négociée avec votre profession
- Des garanties modulables en fonction de votre budget
- L'exonération de charges fiscales et sociales sur la cotisation patronale

### Pour les salariés :

- Une couverture performante à un prix plus attractif qu'une couverture individuelle pour les salariés et les anciens salariés
- La possibilité de couvrir sa famille ou d'améliorer ses garanties de façon individuelle et facultative
- Des services associés : Tiers-payant national, décomptes et devis en ligne, remboursements rapides...

### VOTRE CONSEILLER VOUS ACCOMPAGNE DANS CETTE DÉMARCHE

Nous vous invitons à le contacter  
au **0 970 81 88 04** code 20  
(Prix d'un appel local)